



LETTRE AUX AMIS *Janvier 2018*



RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation pour 2018 peuvent participer aux activités du programme et les cartes 2017 ne seront plus valables à partir du 1er février pour accéder au château. Il est encore temps de [renouveler votre adhésion](#)

Merci à tous pour votre fidèle engagement à nos côtés !

A noter : Versalia 21 (2018) sera envoyé la première semaine de février aux membres Sociétaires et Bienfaiteurs ayant renouvelé



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

Vous pouvez à présent poursuivre vos [inscriptions](#) pour les activités du 1er trimestre 2018. Les places restantes sont toutes ouvertes à la réservation et ne sont plus soumises à la limitation des 15 premiers jours.

Les personnes qui étaient en liste d'attente recevront un e-mail les informant des visites qui ont pu leur être attribuées. Les inscriptions seront confirmées dès règlement.



ACTIVITES : *Focus sur*

Jean-François Solnon : à l'occasion de la sortie de l'ouvrage "Versailles, vérités et légendes", nous avons le privilège d'accueillir le célèbre historien pour une [conférence](#) le jeudi 22 mars à 17h45 sur le thème "Mythologie de Versailles".

Quelques places sont encore disponibles !

Inscriptions sur internet ou par mail à activites@amisdeversailles.com



A partager en famille

Les propositions de ce cycle ne sont pas réservées exclusivement aux Jeunes Amis. Vous pouvez vous inscrire avec des enfants pour partager des moments culturels en famille !

Ce trimestre, [Le Cid](#) au théâtre Ranelagh ou encore [Le Mystère de l'Ecureuil bleu](#) à l'Opéra Comique. Inscrivez-vous sans plus tarder !



Visite Privilège ouverte à tous

La visite *Privilège* aux Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine [sur les traces de Versailles depuis la Révolution](#) (Mercredi 28/03 à 14h15) est désormais ouverte à tous les membres. Une visite exceptionnelle à la découverte de documents uniques sur la vie du château aux XIXe et XXe siècles.

[Attention : deux coquilles figurent sur le bulletin d'inscription aux activités](#)

- **Les Effets scéniques au Petit Théâtre la Reine (13/02) :**

l'horaire de la deuxième visite est 15h et non 14h45

- **Proust à Versailles (12/03) :** l'horaire est 14h15 et non 17h45. L'activité se compose d'une conférence introductive suivie d'une représentation théâtrale



Voyage au Pays de Galles (4 - 8 octobre 2018)

Les inscriptions sont à présent ouvertes pour le voyage d'automne au Pays de Galles.

Programme et bulletin d'inscription sur demande par mail à activites@amisdeversailles.com, par téléphone au 01 30 83 53 87 ou sur notre [site internet](#).



PARTENARIATS Toujours d'actualité :

- [Editions Gourcuff-Gradenico](#) : une offre exceptionnelle vous est réservée, avec une remise de 40% sur une sélection d'ouvrages.

- [Editions CM-Exception](#) : restitution d'un ensemble mythique de 2 albums grand in-folio jamais publiés : «Recueil des Plans Généraux des Jardins de Versailles, Trianon, Marly» : prix de souscription prolongé pour les Amis

- [Salon Drawing Now Paris](#), Salon du Dessin Contemporain, du 22 au 25 mars 2018 (Carreau du Temple) : quelques pass VIP seront mis à la disposition des Amis, ainsi que quelques invitations pour le week-end (dans la limite des places disponibles – inscription sur notre site internet)

- [Salon Art Paris](#), au Grand Palais du 5 au 8 avril 2018,

des usages vestimentaires en Europe » se poursuivent jusqu'au 14 mai. Les Amis bénéficient d'un tarif préférentiel

Retrouvez tous les partenariats sur notre site internet

www.amisdeversailles.com, rubrique Activités /
[Partenariats](#) !



DONS AVEC REDUCTION D'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

La Loi de finances 2018 confirme la suppression de l'Impôt sur la Fortune (ISF) et établit, à compter du 1er janvier 2018, un impôt sur les actifs immobiliers appelé Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Grâce à notre partenariat avec la Fondation du patrimoine, vous avez la possibilité de soutenir les projets de la Société des Amis de Versailles tout en réduisant tout ou partie de votre IFI. 75% du montant de vos dons sont en effet déductibles de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, dans la limite de 50 000€ (ce qui représente un don de 66 667€).

Afin de réduire le montant de votre Impôt sur la Fortune Immobilière, vous devez adresser votre don à la Fondation du patrimoine quelques jours avant la date limite de déclaration de l'IFI 2018. Cette date sera connue prochainement.

[Plus de précisions et télécharger un bulletin de don](#)

Bénédicte Wiat

Directrice de la Société des Amis de Versailles

Société des Amis de Versailles
Château de Versailles
RP834
78008 Versailles Cedex
contact@amisdeversailles.com

